

## Règlement du Championnat de France Open de Match Racing



### 1- Organisation :

Le Championnat de France Open de Match Racing sera organisé du 25 au 29 mars 2020, sous l'autorité de la Société des Régates Rochelaises. Il se déroulera à La Rochelle. Cette épreuve décerne le titre de « Champion de France Open de Match Racing – 2020 ». Cette Compétition sera courue sur des J80.

### 2- Fonctionnement :

Le Championnat de France Open Match Racing est ouvert à 12 barreaux.

**Seront sélectionnés les 4 premiers barreaux français au classement de chaque finale de bassin.**

Si cette procédure ne permet pas de sélectionner 12 barreaux, la Commission Nationale Match Racing se réserve le droit d'inviter les barreaux candidats de son choix.

Les demandes d'invitation doivent parvenir à la Commission Nationale Match Racing au plus tard le 15 mars : à l'adresse : [habitable@ffvoile.fr](mailto:habitable@ffvoile.fr)

Les championnats de bassin Atlantique, Manche et Méditerranée sont organisés par les coordonnateurs de bassin avec les Clubs, Comités Départementaux de Voile ou Liges. Les règlements des championnats de bassin sont en annexe du présent règlement.

Un barreur peut participer aux épreuves sélectives d'un ou plusieurs bassins, selon les conditions d'admissibilité fixée par les Avis de Course et les règlements de bassin.

**Un barreur ne peut participer qu'à une seule finale de bassin.**

### 3- Inscription :

#### → Aux épreuves de sélection et finales de bassin :

Les barreaux s'inscrivent directement auprès des organisateurs des épreuves de sélection, et du coordonnateur de bassin, dont les coordonnées figurent dans les annexes.

#### → Au Championnat de France Open de Match Racing :

Les dossiers d'inscription des barreaux qualifiés par bassin devront être envoyés au plus tard **10 jours** après la fin de l'épreuve donnant la qualification.

→ **Constitution du dossier d'inscription au Championnat de France Open Match Racing :**

Les dossiers d'inscription des barreurs qualifiés par la Commission Nationale Match Racing devront être envoyés aussi vite que possible, et en tout état de cause, **10 jours** avant le début de l'épreuve.

**Dossier à envoyer à :**

**Société des Régates Rochelaises**

Môle Central – Port des Minimes 17000 La Rochelle – Tél : 05 46 44 62 44

Adresse mail club : [contact@srr-sailing.com](mailto:contact@srr-sailing.com) et site internet : <http://www.srr-sailing.com>

**Contact** : Marc REINE Tel : 06 31 85 92 31 – Adresse mail : [marc.reine@wanadoo.fr](mailto:marc.reine@wanadoo.fr)

Et comprenant les documents suivants :

- la fiche d'inscription dûment complétée

- le chèque de frais de constitution de dossier de : **450 €**  
(à l'ordre de la SR Rochelaises)

- le chèque de garantie de participation de : **450 €**  
(à l'ordre de la FFVoile, à remettre à l'organisateur de la sélective)

- le chèque de caution matériel de : Tel que défini dans l'avis de course

**\* Lors des finales de bassin (avant le début de la compétition) les barreurs souhaitant, en cas de sélection, participer au Championnat de France, devront déposer un chèque de caution de participation d'un montant de 450 € (à l'ordre de la FFVoile).**

**4- Equipage :**

4.1 - Le nombre de personnes à bord est défini dans les avis de course des différentes épreuves mais ne pourra pas être inférieur à 3 équipiers et supérieur à 5 équipiers. Pour l'ensemble des épreuves sélectives au Championnat de France Open de Match Racing et pour le Championnat de France Open de Match Racing, le poids maximum de l'équipage (barreur/barreuse inclus) est fixé à 350 kg.

Tous les équipiers posséderont leur licence Club FFVoile valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition (licence Club FFVoile mention « compétition »),

Ou

leur licence Club FFVoile (mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

Un barreur sélectionné ne pourra être remplacé que pour raison grave, à l'appréciation de la Commission Nationale Match Racing. En cas de désistement avant le championnat d'un barreur sélectionné, la Commission Nationale Match-Racing pourra désigner un barreur remplaçant.

**- 5- Règles Applicables :**

Le Championnat de France Open de Match Racing Open est régi par :

- les règles World Sailing,
- les prescriptions de la FFVoile,
- le présent règlement et les règlements des championnats de bassin,
  
- les avis de course et les instructions de course des différentes épreuves de sélection,
  
- Conformément à la régulation 20 World Sailing « code de publicité », tel que modifié par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Les concurrents peuvent apposer de la publicité sur leurs vêtements et équipements personnels sans restriction.